



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Porte-avions épidémie enquêtes

Question écrite n° 29572

### Texte de la question

M. François Cornut-Gentille interroge Mme la ministre des armées sur les conclusions des enquêtes relatives à l'épidémie de covid-19 sur le porte-avions Charles-de-Gaulle. Dans le document de synthèse diffusé par le ministère des armées, il est précisé que « les autorités militaires et la ministre des armées » n'ont été informées de la situation que le 7 avril 2020. Or, le 6 avril 2020, une évacuation vers Brest est organisée au profit de « trois marins au profil jugé plus vulnérable ». Une telle évacuation n'est pas du seul ressort du groupe aéronaval et implique des moyens et autorités à terre pour organiser le transfert et l'accueil des personnes évacuées. De plus, les motifs de l'évacuation sont suffisamment graves et clairs dans le contexte général de la pandémie pour qu'il apparaisse difficile qu'aucune « autorité militaire » n'ait été informée de la situation à bord du navire amiral de la Marine nationale. Aussi, il lui demande de préciser quelles autorités tant à Brest et à Paris étaient informées de l'évacuation des personnels du porte-avions le 6 avril 2020.

### Texte de la réponse

Le 6 avril dernier, le débarquement de marins au profil jugé vulnérable au covid-19 a été organisé par anticipation par le commandant du porte-avions, l'état-major de l'amiral commandant le groupe aéronaval et le commandant d'arrondissement maritime de Brest, compte tenu de la proximité de Brest. La situation sanitaire était alors jugée maîtrisée à bord du porte-avions, la présence du virus à bord ayant été caractérisée le 7 avril.

### Données clés

**Auteur :** [M. François Cornut-Gentille](#)

**Circonscription :** Haute-Marne (2<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 29572

**Rubrique :** Défense

**Ministère interrogé :** [Armées](#)

**Ministère attributaire :** [Armées](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [19 mai 2020](#), page 3431

**Réponse publiée au JO le :** [3 novembre 2020](#), page 7731